



## Consultation publique

Projet de règlement P-06-044

### **Projet de règlement autorisant la démolition de certains édifices et la transformation, l'agrandissement et la construction d'autres au Centre hospitalier universitaire Sainte-Justine**

Le projet de règlement P-06-044 intitulé « Règlement concernant la démolition du bâtiment situé au 3201, chemin de la Côte-Sainte-Catherine et d'une partie de l'aile 8 du bâtiment situé au 3175, chemin de la Côte-Sainte-Catherine, et la construction, l'agrandissement, la transformation et l'occupation du Centre hospitalier universitaire Sainte-Justine sur un emplacement situé au 3175, chemin de la Côte-Sainte-Catherine, et un autre emplacement situé à l'angle nord-ouest de l'intersection des avenues McShane et Ellendale » a été adopté par le conseil municipal à son assemblée du 30 octobre 2006.

L'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) tiendra une consultation sur ce projet de règlement et rend accessible la documentation pertinente.

#### **OBJET DE LA CONSULTATION**

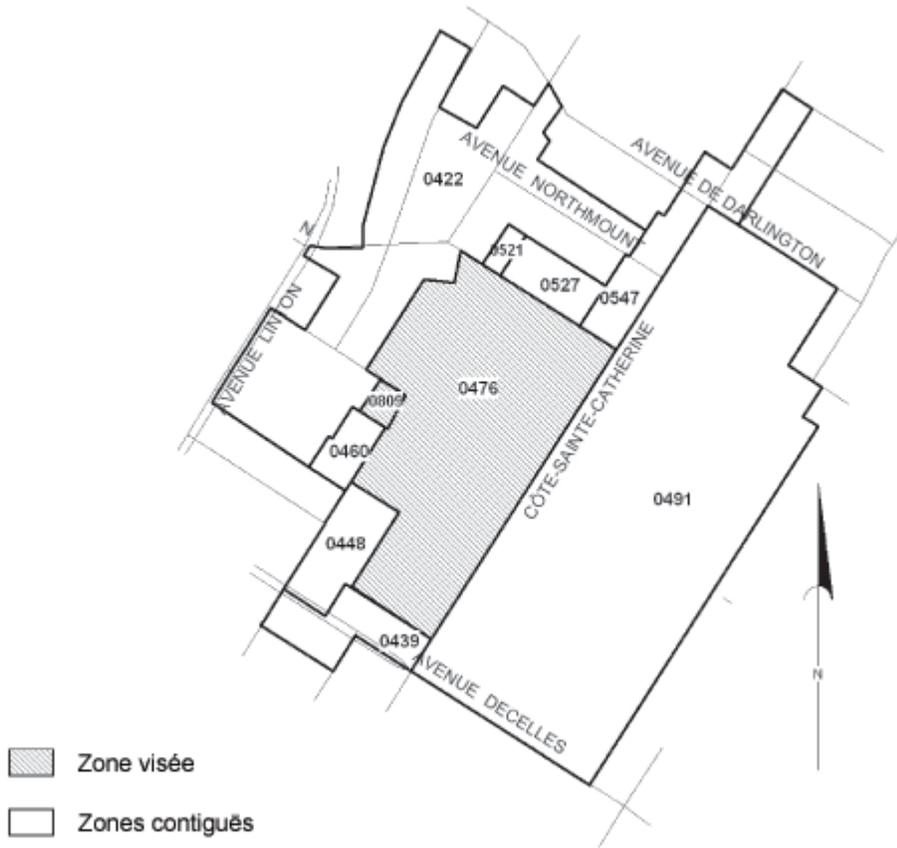
##### **Adoption d'un projet de règlement en vertu de l'article 89 de la *Charte de la Ville de Montréal***

Le projet de règlement P-06-044 vise à permettre la construction, la démolition, l'agrandissement, la transformation et l'occupation d'immeubles institutionnels du Centre hospitalier universitaire Sainte-Justine sur le territoire d'application du règlement.

Le projet de règlement prévoit des dispositions relatives aux hauteurs, à l'implantation, à la densité, aux usages, aux apparences, à l'alignement, aux marges, à l'aménagement paysager ainsi qu'aux aires de chargement et de stationnement.

Le projet de règlement P-06-044 déroge à certaines dispositions du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce (01-276). Le projet de règlement permettra la réalisation d'un projet dans le site du patrimoine du Mont-Royal. Par conséquent, en vertu de l'article 89.5 de la Charte de la Ville, il est susceptible d'approbation référendaire.

# EMPLACEMENT



## **DOCUMENTATION**

Les personnes et organismes intéressés à prendre connaissance du projet de règlement et de la documentation relative au projet sont invités à le faire aux endroits suivants, aux heures habituelles d'ouverture :

- ❖ Bureau d'arrondissement de l'arrondissement Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce situé au 5160, boulevard Décarie ;
- ❖ Direction du greffe de la Ville de Montréal, 275, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée ;
- ❖ Office de consultation publique de Montréal, 1550, rue Metcalfe, bureau 1414 et sur son site internet : [www.ocpm.qc.ca](http://www.ocpm.qc.ca)

## **ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE**

L'OCPM convie les personnes et organismes intéressés à participer à l'assemblée de consultation publique :

Le lundi 19 février  
Église St-Kevin  
5590, ch. de la Côte-des-Neiges  
19 h 00

La deuxième partie de la consultation consacrée à l'audition des opinions des personnes qui désirent s'exprimer sur les projets débutera lundi le 12 mars, à 19 h 00, à l'Église St-Kevin.

Renseignements : Estelle Beaudry à l'OCPM 514 872-8510

Montréal, le 29 janvier 2007

Me Yves Saindon  
Greffier par intérim  
Ville de Montréal



**OFFICE  
DE CONSULTATION PUBLIQUE  
DE MONTRÉAL**

1550, rue Metcalfe, bureau 1414, Montréal (Québec) H3A 1X6  
Tél.: 514 872-3568 • Téléc.: 514 872-2556

---